

ÉCLAIRAGE SUR LA PRISE EN CHARGE DES AFFECTIONS PSYCHIQUES LIÉES AU TRAVAIL

par l'Assurance Maladie - Risques professionnels en 2016



10 000

affections psychiques reconnues en accident du travail (AT)

1,6 % des AT



3 500

reconnues en accident de trajet

4 % des accidents de trajet



596

reconnues en maladies professionnelles

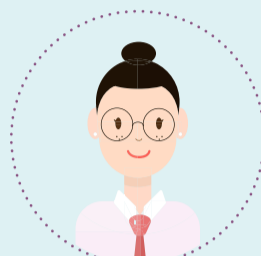
7 x plus qu'il y a 5 ans

UNE MAJORITÉ DE FEMMES, EMPLOYÉES



60 %

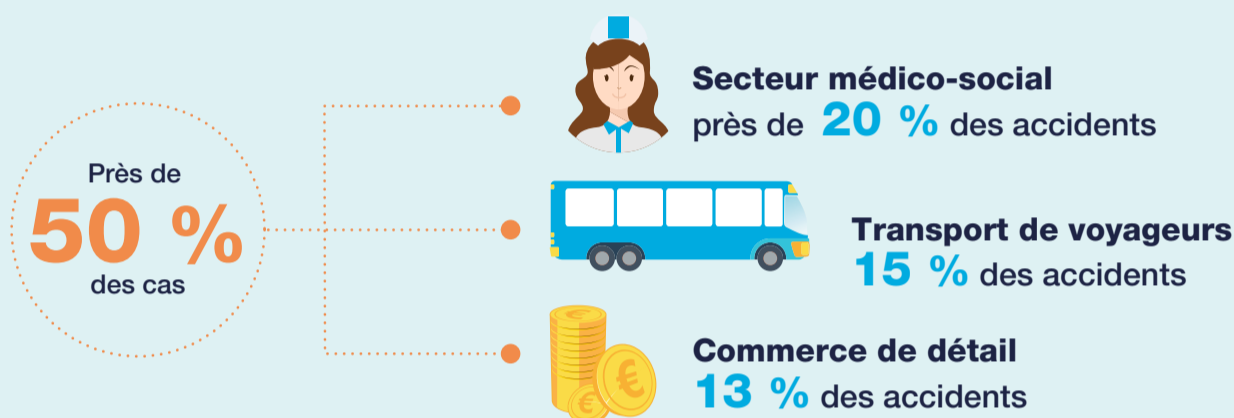
des cas



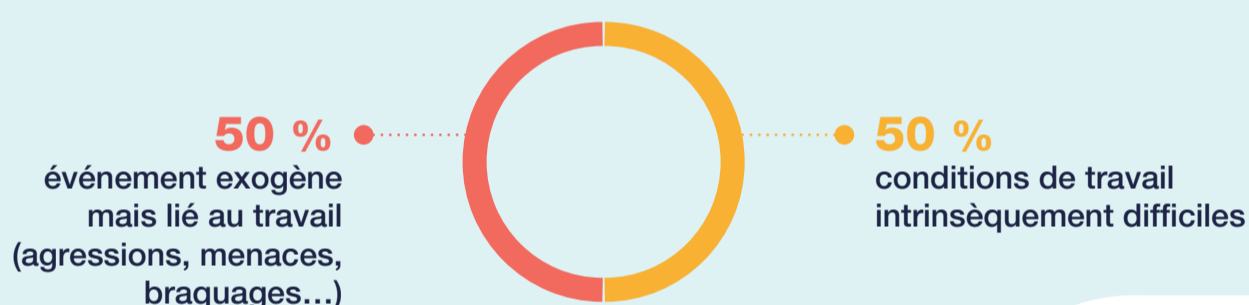
40 ans

âge moyen

TROIS SECTEURS PRINCIPALEMENT TOUCHÉS



DEUX TYPES D'ÉVÉNEMENTS DÉCLENCHEURS



UN IMPACT AVÉRÉ SUR LA SANTÉ DES VICTIMES



112 JOURS

durée moyenne d'arrêt de travail pour les affections psychiques reconnues en accident du travail (contre 65 jours en moyenne tous AT confondus)



400 JOURS

durée moyenne d'arrêt pour les maladies professionnelles psychiques

UN COÛT DE PLUS DE 230 M€ POUR L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS



Pour mémoire, les lombalgies représentent un coût de plus d'un milliard d'euros et les TMS, 800 millions d'euros.